



VILLE DE MONTATAIRE
DIRECTION GÉNÉRALE

Conseil municipal du 12 décembre 2022 – délibération n° 2022-27

Motion proposée lors du conseil municipal du 12 décembre 2022 par la majorité municipale

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait du registre des délibérations séance du lundi 12 décembre 2022

Le lundi 12 décembre 2022 à 18 heures 30, le Conseil municipal de Montataire, convoqué le 2 décembre 2022, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-Pierre Bosino, Maire de la commune de Montataire.

Membres en exercice : 33

ETAIENT PRESENTS : Jean-Pierre Bosino – Pascal D'Inca - Catherine Dailly - Azide Razack – Céline Lescaux - Patrick Boyer - Sabah Rezzoug - Zindine Belouahchi – Karima Boukallit - Jean-Luc Rivière – Brigitte Lobgeois - Marc Chambon - Pascale Pauffert – Valérie Levert - Agnès Laforêt – Annie Baumgartner – Recep Kocak – Hadja Touré - Smaël Addala – Lucie Saubaux – Marie-Charlotte Bordais - Abdelkrim Kordjani – Manuel Varela - Stéphane Godard.

ETAIENT REPRESENTES : Rémy Ruffault représenté par Jean-Pierre Bosino – Gilberte Canonne représentée par Annie Baumgartner – Moulay Yassine Karim représenté par Azide Razack – Zoulikha Oualaouch représentée par Abdelkrim Kordjani

EXCUSE : Frédéric Denain, Loïc Basset, Amadou Diallo, Ali Hamdani

SECRETAIRE DE SEANCE : Lucie Saubaux

27 - MOTION PROPOSEE LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2022 PAR LA MAJORITÉ MUNICIPALE

Sur le rapport de Madame Catherine Dailly, adjointe au Maire en charge de l'accès au logement et lutte contre l'habitat indigne, exposant :

C'est avec effroi que nous apprenons une nouvelle fois, le 5 décembre 2022 au matin, que l'armée Israélienne est intervenue dans le camp de réfugiés Palestiniens de Dheishah avec lequel notre ville est jumelée depuis 1989. Des soldats, mais aussi des individus en civil des forces spéciales ont fait irruption dans le camp, au motif d'interpeller des résistants Palestiniens à l'occupation Israélienne.

Un jeune de 22 ans Omar MANAA a été tué de quatre balles dans la poitrine, six autres ont été blessés, quatre arrêtés dont les familles sont sans nouvelles. Après une précédente incursion contre une association du camp IBDA, la semaine dernière, ces crimes de l'Etat Israélien ne peuvent et ne doivent restés impunis. D'autant qu'ils suivent d'autres assassinats de même nature en Cisjordanie ces dernières semaines.

Cette terrible tragédie laisse sur son passage destruction et terreur pour les familles, les enfants, les jeunes de Palestine qui espèrent et rêvent d'un avenir où ils pourront vivre enfin libres et en paix.

Nous ressentons une profonde injustice de traitement envers le peuple palestinien qui subit l'occupation depuis plus de 70 ans.

**VILLE DE MONTATAIRE
DIRECTION GÉNÉRALE**

Conseil municipal du 12 décembre 2022 – délibération n° 2022-27

Motion proposée lors du conseil municipal du 12 décembre 2022 par la majorité municipale

Cette politique quotidienne généralisée de répression envers le peuple palestinien orchestrée par le gouvernement d'extrême droite israélien doit cesser.

Nous interpelons le Président de la république et le gouvernement français pour qu'il agisse officiellement auprès des autorités israéliennes. Nous demandons que des sanctions immédiates soient prises par l'Union européenne et la France face à ces crimes de guerre. Nous demandons la suspension immédiate de l'accord d'association qui octroie à Israël un statut de 28^{ème} état membre de l'UE, alors qu'il viole les droits humains. Nous demandons la libération des milliers de prisonniers politiques et celle de notre ami Salah Hamouri, Avocat franco palestinien injustement emprisonné et actuellement menacé d'expulsion de son propre pays et de sa ville natale.

Et enfin, nous demandons au Président de la république de prendre des dispositions, pour agir pour une paix juste avec la création d'un Etat Palestinien, le droit au retour des réfugiés et avec Jérusalem Est pour capitale.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Adopte la motion.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Conseiller départemental,

Jean-Pierre Bosino

